

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du mercredi 19 avril 2017 salle Polyvalente Jargeau

L'an 2017 (deux mille dix sept), le mercredi 19 (dix neuf) avril, à 19h30 (dix neuf heures trente).
Les membres de l'association nommée : « Union Commerciale, Industrielle et Artisanale de Jargeau»
Dont le siège social est situé à la mairie de Jargeau place du grand cloître 45150 Jargeau.
se sont réunis en assemblée générale Extraordinaire.

Ordre du jour principal de l'AGEX: Election d'un(e) secrétaire.

A la suite de l'assemblée Générale du 22 février 2017, le nouveau conseil d'administration s'est réuni 2 fois afin de constituer son nouveau Bureau obligatoire, à savoir : Président, Secrétaire et Trésorier.

Le 16 Mars, les membres présents se sont présentés aux postes suivants :

Phouthasone Inthavong : Président - Yannick Henry : Trésorier et Marine Gallier : Secrétaire aidée de Séverine Viallefont et Fanny Ayrole. (Marine Gallier demande réflexion). Les membres qui se sont présentés aux postes du Bureau n'ont pas été élus, pas de procès verbal des délibérations.

Le lendemain, elle annonce à la Présidente tutrice qu'elle ne se présente plus.

Le 6 Avril, les membres du nouveau C.A. se sont à nouveau réunis – Toujours pas de volontaire au poste de Secrétaire. Les membres qui s'étaient déjà présentés aux postes du Bureau n'ont pas été élus, pas de procès verbal des délibérations.

Ce poste est obligatoire (loi 1901 des associations) en conséquence => **AGEX**, où l'assemblée pourra **copter** un volontaire, comme le prévoit Statuts et R.I. Article 9 de nos statuts.

Si d'autres membres souhaitent se présenter au Conseil d'Administration existant, élu le 22 février 2017 et qu'aucun membre de l'assemblée présente de s'y oppose, ils pourront être coptés et élus .

Il avait été adressé aux associés, par courriel et lettre de convocation du : jeudi 13 avril, les documents suivants:

Convocation , pouvoir et possibilité de se présenter au C.A. comme membre supplémentaire et volontaire au poste de secrétariat.

Une feuille de présence a été mise à la disposition des adhérents à jour de cotisation de l'an passé, ils peuvent ainsi signer la feuille de présence et compteront dans le quorum.

Des nouveaux membres peuvent également adhérer – Feuilles d'adhésion à leur disposition.

La Présidente-tutrice, Catherine Richard, tiendra le rôle de Présidente de séance, la secrétaire-tutrice, Laurence Barbier, tiendra le rôle de secrétaire de séance.

Elles comptabilisent les membres présents (19) dont (7), représentés par pouvoir.

Les pouvoirs sont présentés à l'assemblée et déposés à la vue de tous et toutes, comme l'oblige la loi 1901 qui régit les associations.

Chaque membre ne peut détenir que 3 pouvoirs, comme le prévoit nos statuts (article 14). Les membres qui détiennent des pouvoirs doivent être obligatoirement physiquement présents à l'assemblée.

Des membres avaient fourni des pouvoirs non nominatifs, ce qui ne pose aucun problème.

Le nombre de membres ayant le droit de prendre part à l'assemblée est de 46.

Le pourcentage est donc de 41% bien supérieur aux 33% prévus par l'article 17 des statuts, le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions.

Mme Catherine Richard, présidente tutrice prend la parole : Il est 19h45 et déclare l'ouverture de l'A.G.E.X.

Après avoir remercié les membres de l'assemblée, résume la situation.

Elle demande aux nouveaux volontaires de bien vouloir se présenter.

, Nous procéderons aux votes à main levée, (en cas de litige, nous passerons immédiatement aux votes par bulletin), ce qui ne présente aucun problème

. Mme Elodie Camus se présente . Elue à l'unanimité de membres présents ou représentés par pouvoir.

. Mme Faralisoa Andrianaivo se présente . Elue à l'unanimité de membres présents ou représentés par pouvoir.

. M. Barbet Quentin, bénévole, (Article 4 de nos statuts), déjà présent lors de l'A.G. du 22 février 2017, confirme sa candidature comme membre du C.A . Elu à l'unanimité de membres présents ou représentés par pouvoir.

A partir de ce moment, elle va pouvoir annoncer les nouveaux membres du Conseil d'administration qui est composé dorénavant de 12 membres.

Mme Catherine Richard, présidente tutrice propose de procéder immédiatement à l'élection du Nouveau Bureau par les membres du C.A. présents ou représentés par pouvoir.

Elle propose de procéder à l'élection en direct afin de gagner du temps .

Pas d'objection de la part de l'assemblée .

Nom Prénom	Etablissement	Conseil d'Admin.	Elu (e) le :	Poste du Bureau	Elu (e) le :
Phouthasone Inthavong	Asie Pacifique	OUI	22/02/2017	Président	19/04/2017
Catherine Richard	Clin d'Oeil	OUI	22/02/2017	Vice-Présidente	19/04/2017
Elodie Camus	Elostyl	OUI	19/04/2017	Secrétaire	19/04/2017
Quentin Barbet	Bénévole	OUI	22/02/2017	Secrétaire-Adjoint	19/04/2017
Yannick Henry	Maison et Services	OUI	22/02/2017	Trésorier	19/04/2017
Pierrick Boursier	Laiterie Gilbert	OUI	22/02/2017	Trésorier-Adjoint	19/04/2017
Pascal Bigard	Saveurs de l'Océan	OUI	22/02/2017		
Fanny Ayrole	Maison Ayrole	OUI	22/02/2017		
Séverine Viallefont	Le fauteuil	OUI	22/02/2017		
Eric Bire	Boucherie Bire	OUI	22/02/2017		
Marine Gallier	M. Institut	OUI	22/02/2017		
Faralisoa Andrianaivo	Fara Shop	OUI	19/04/2017		

Notre Présidente-tutrice clôt la réunion et remercie toute l'assemblée.

Tous pouvoirs sont donnés au nouveau président pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi, les dispositions statutaires et les textes réglementaires.

La séance est levée à 19h55.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la présidente-tutrice et la secrétaire-tutrice.

LA PRESIDENTE Tutrice : Catherine Richard

LA SECRETAIRE tutrice : Mme Laurence Barbier